

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
22 avril 2020, 19 h
Salle AR-90 et Conférence web et téléphonique
10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, vice-présidente (<i>par zoom</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en personne</i>) Mme Christiane Asselin (<i>par zoom</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par téléphone</i>) Mme Julie Duchaine (<i>par zoom</i>) Mme Lise Héroux (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par zoom</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Tourigny (<i>par zoom</i>)	M. Grégoire Leclair Dr Michael Mansour	M. Yann Belzile, DGA (<i>en personne</i>) Mme Carolle Brabant, membre invitée, représentante du comité des usagers (<i>par zoom</i>) Dre France Proulx, observatrice représentante de la Fondation Pinel (<i>par zoom</i>)
		POPULATION
		Deux membres du syndicat assistent à la séance par téléphone. Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal. En raison de la situation de la COVID-19, plusieurs membres participent à la séance par web conférence et par télé conférence.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-013 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME JULIE DUCHAINE, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue ce jour avec les modifications suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Au point 5 « Affaires financières » :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Modifier 5.2. « Signataires autorisés Banque Nationale » en point d'information ;</i> ○ <i>Ajouter 5.4. « Autorisation d'un contrat pour la réfection des toitures des corridors aériens » en point de décision ;</i> • <i>Supprimer le point 8 « Remplacement d'un membre démissionnaire au comité de vérification » et modifier les numéros suivants à l'ordre du jour.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Il n'y a pas eu de période de questions.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 19 FÉVRIER 2020 Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration pour approbation.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-014 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 19 février 2020 avec les modifications suivantes au point 14.1 « Activités de la Fondation Pinel » demandées par Dre France Proulx :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>2^e énumération, lire à la fin de la phrase « <u>pair aidant</u> » au lieu de <i>pair aidance</i> ;</i> • <i>5^e énumération, on devrait lire « <u>est au fait et soucieux</u> » au lieu de<i>doit être sensibilisé.....</i></i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
4.	<p data-bbox="352 233 1304 261">MOT DE LA PDG – SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT EN LIEN AVEC LA COVID-19</p> <p data-bbox="352 269 1885 331">Madame Manon Boily, présidente-directrice générale nouvellement en poste depuis le 1^{er} avril 2020, communique de l'information en lien avec les différents éléments de la COVID-19.</p> <p data-bbox="352 375 1885 513">Mme Boily rapporte qu'en raison de cette situation, plusieurs éléments ont été mis en suspens à l'exception de quelques dossiers dont les obligations légales et le projet immobilier qui est resté actif. Elle relate aussi les éléments en cours et mentionne qu'il est dans les objectifs de respecter les activités du C.A. ainsi que celles des sous-comités autant que possible. Elle fait savoir aussi qu'aucun patient n'a été testé positif à ce jour et souligne la vigilance accrue du personnel et des médecins.</p> <p data-bbox="352 557 1885 695">Elle fait lecture du bilan COVID-19 qui a été envoyé aux membres pour faire le point sur la situation vécue actuellement dans l'établissement. Elle donne des explications aussi sur le courriel qui leur a été envoyé ayant pour objet le suivi quotidien et explique cette nouvelle communication qui sera dorénavant transmise au personnel. Elle souligne que le recensement de mesures générales mises en place depuis janvier 2020 démontre que l'établissement a agi avec précocité.</p> <p data-bbox="352 738 1885 875">Plusieurs échanges ont lieu pour certaines situations éventuellement anticipées, pour la vie quotidienne des patients sur les unités, pour la résilience des patients face à cette situation, pour les rendez-vous cliniques respectés et pour le souci et la volonté des gestionnaires et des employés à préserver la gestion des risques avec le rappel constant d'une vigilance quotidienne. Des questionnements sont aussi soulevés et des réponses sont données.</p> <p data-bbox="352 919 1885 1013">De son côté, le directeur général adjoint informe les membres de l'aspect budgétaire relié aux dépenses de la COVID-19. Il fait savoir que le MSSS a émis comme directive d'isoler les dépenses reliées à la COVID-19 pour ne pas affecter le fonctionnement budgétaire normal. À ce jour, une dépense approximative de 600 000 \$ est comptabilisée.</p> <p data-bbox="352 1057 558 1084">Après discussion,</p> <p data-bbox="453 1128 785 1156"><i>PROPOSITION CA-2020-015</i></p> <p data-bbox="453 1164 1812 1333"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel émette cette résolution qui souligne la pertinence et l'engagement démontré par l'établissement en lien avec le travail accompli et les actions entreprises, entre autres, l'envoi régulier de notes internes acheminées au personnel qui a été fait de façon tout à fait exemplaire et rigoureuse face au nouveau phénomène de la COVID-19.</i></p> <p data-bbox="1230 1377 1713 1404"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
5.	<p data-bbox="352 235 636 259">AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p data-bbox="352 267 808 292">5.1. CONVENTION MARGE DE CRÉDIT</p> <p data-bbox="352 300 1885 438">Un avis aux établissements du RSSS a été envoyé à l'Institut par la Direction des opérations de financement regroupé du ministère des Finances concernant un remplacement du produit « Billet à court terme à taux flottant ». Le financement à court terme par billet à taux flottant ne sera plus disponible à compter du 1^{er} avril 2020 et sera remplacé par la marge de crédit pour des fins d'uniformisation.</p> <p data-bbox="352 479 1885 576">Les membres ont reçu les documents relatifs à la convention de marge de crédit et le conseil d'administration doit donner son autorisation dans ce processus. On rappelle qu'il s'agit d'un point qui revient annuellement et pour lequel le renouvellement de la convention se doit d'être encadré. On confirme la conformité du document.</p> <p data-bbox="352 617 1885 755">ATTENDU QUE l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (l'« Emprunteur ») désire, conformément aux autorisations reçues de la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autres, mettre en place une marge de crédit, lui permettant d'emprunter, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement (le « Prêteur ») ;</p> <p data-bbox="352 795 1554 828">ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ces emprunts et d'en approuver les conditions et modalités ;</p> <p data-bbox="352 868 1885 933">ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser des emprunts prévus à la présente résolution ;</p> <p data-bbox="394 974 730 998">PROPOSITION CA-2020-016</p> <p data-bbox="394 1006 1717 1112"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET EN CONSÉQUENCE RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, accepte :</i></p> <ol data-bbox="394 1136 1717 1323" style="list-style-type: none"> 1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à mettre en place une ou des marges de crédit, auprès du Prêteur et à conclure, à cette fin, une convention de marge de crédit, le tout aux conditions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> a. Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>b. Le montant du solde des emprunts par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par la Ministre ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursé ; 3. QUE chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit soit constaté par la remise d'une confirmation de transaction au Prêteur ; 4. QUE la présidente-directrice générale, ou le directeur général adjoint de l'Emprunteur, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>5.2. SIGNATAIRES AUTORISÉS BANQUE NATIONALE Les membres du C.A. sont informés qu'à la suite de la nomination officielle de Mme Manon Boily, présidente-directrice générale, une modification sera apportée aux documents de la Banque Nationale pour les signataires autorisés.</p> <p>5.3. PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉS IMMOBILIÈRES Une fiche de présentation pour l'approbation du plan de conservation et de fonctionnalités immobilières est soumise au C.A. pour approbation. Comme mentionné dans cette fiche, même si selon les nouvelles normes le plan de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) ne fait plus l'objet d'une autorisation par le C.A., il a été décidé, dans un souci de transparence et de bonnes pratiques contractuelles, de faire entériner le PCFI afin de légitimer les démarches de projets de construction et d'accélérer le processus d'adjudication en cours d'année.</p> <p>Des tableaux du MSSS sont aussi présentés détaillant les disponibilités budgétaires en lien avec le plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs et de la rénovation fonctionnelle. Ce dossier a fait l'objet dans un premier temps d'une révision et a été approuvé par le comité de vérification. On rappelle qu'il s'agit d'un dossier soumis annuellement et on souligne la qualité du document. Une proposition encadrant l'autorisation des contrats sera présentée au prochain comité de vérification ce qui pourrait amener une révision de la politique d'approvisionnements pour assurer une conformité.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-017 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, approuve le plan de conservation et de fonctionnalités immobilières pour l'exercice budgétaire 2020-2021 tel que soumis.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>5.4. AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DES CORRIDORS AÉRIENS Le comité de vérification a examiné lors de sa réunion un contrat en lien avec la réfection des toitures des corridors aériens pour un montant 1 975 000 \$ octroyé par le plus bas soumissionnaire Groupe Cirtech Inc. On rappelle que le plan de conservation et de fonctionnalités immobilières vient encadrer les dépenses de cette catégorie.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-018 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, accorde l'autorisation de signature d'un contrat avec Groupe Cirtech Inc. d'un montant de 1 975 000 \$ pour la réfection des toitures des corridors aériens.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
6.	<p>DÉMISSION D'UN MEMBRE INDÉPENDANT Le 19 février dernier, le président du C.A. a eu avis de démission de la part de M. Jacques Gendron, membre indépendant, nommé le 30 septembre 2015 par le ministère au profil « Gestion des risques, finance et comptabilité ». Selon le Règlement de régie interne du conseil d'administration de l'Institut, tout membre du conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration. Le MSSS sera avisé de cette démission avec copie de la résolution.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le président du C.A. fera un retour auprès de M. Gendron pour lui signifier son appréciation. Il fait aussi savoir que le comité de gouvernance se penchera lors de sa prochaine réunion sur une candidature proposée. Il est souhaité de choisir un candidat ou une candidate qui possède de l'expérience en lien avec les travaux immobiliers.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-019 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MADAME JULIE DUCHAINE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte la démission de Monsieur Jacques Gendron, membre indépendant nommé par le ministre, pour le profil « Gestion des risques, finances et comptabilité » ce jour au sein du conseil d'administration.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
7.	<p>REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE AU COMITÉ DE RÉVISION</p> <p>Avec l'avis de démission de Monsieur Jacques Gendron, membre du conseil d'administration nommé à titre de président du comité de révision en novembre 2015, le conseil d'administration doit procéder au remplacement de la présidence de ce comité. Selon le règlement, le président du comité de révision est nommé parmi les membres du conseil d'administration de l'établissement qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exercent pas leur profession.</p> <p>À cet effet, le président du C.A. a écrit aux membres pour connaître leur intérêt à présider ce comité qui est l'instance d'appel pour les plaintes relatives aux services médicaux. Mme Christiane Asselin a démontré de l'intérêt à relever ce mandat et les membres la félicitent pour sa candidature.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-020 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel procède à la nomination de Madame Christiane Asselin, membre indépendant « ressources immobilières, informationnelles ou humaines » à titre de présidente du comité de révision.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
8.	<p data-bbox="352 233 982 261">DEMANDE D’OCTROI DE PRIVILÈGES DE RECHERCHE</p> <p data-bbox="352 269 1885 370">Une demande de renouvellement d’octroi de privilèges de recherche est adressée au conseil d’administration par la directrice de la recherche et de l’enseignement universitaire de l’Institut pour une nouvelle chercheure régulière et une demande de modification du statut d’un chercheur associé de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</p> <p data-bbox="352 412 1885 475">Les membres ont reçu copie de la lettre adressée au président du C.A. accompagnée des lettres d’intention et des curriculum vitae des candidats.</p> <p data-bbox="352 518 590 545">Après délibérations,</p> <p data-bbox="453 587 783 615">PROPOSITION CA-2020-021</p> <p data-bbox="453 623 1717 794"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil d’administration de l’Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l’article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l’Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055) autorise :</i></p> <ol data-bbox="499 836 1717 1084" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="499 836 1717 938">1. <i>La demande d’octroi d’une attestation de recherche à :</i> <ul data-bbox="548 873 1717 938" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="548 873 1717 938">• <i>Madame Audrey-Anne Dumais-Michaud, professeure adjointe au département de travail social de l’Université du Québec en Outaouais, en tant que chercheure régulière ;</i> <li data-bbox="499 980 1717 1084">2. <i>La demande de modification du statut de chercheur associé à :</i> <ul data-bbox="548 1018 1717 1084" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="548 1018 1717 1084">• <i>Monsieur Dave Holmes, professeur titulaire à l’École des sciences infirmières de l’Université d’Ottawa, à celui de chercheur régulier.</i> <p data-bbox="453 1127 1717 1370"><i>Les attestations de recherche couvrent une période de trois ans, soit à compter du 22 avril 2020 étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations peuvent être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes concernées démontrent qu’elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. Il est noté qu’il est exigé maintenant que les chercheurs soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivants l’octroi de l’attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que l'octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes leurs activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
<p>9.</p>	<p>RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA DÉLÉGATION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION ÉTHIQUE DES PROJETS DE RECHERCHE</p> <p>Un nouvel amendement à l'entente inter-établissement qui vise à prolonger d'un an l'entente en cours à partir du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 est déposé au C.A. pour adoption. On rappelle que le 12 septembre 2018 le conseil d'administration adoptait l'entente inter-établissement pour l'évaluation éthique des projets de recherche entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et l'Institut.</p> <p>Antérieurement, les ententes étaient d'une durée de six mois et cette fois il est souhaité de procéder avec une entente d'une durée d'un an. Il a été résolu le 18 mars 2020 par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal de permettre la signature d'une nouvelle entente de délégation d'évaluation éthique d'une durée d'un an effective au 1^{er} avril 2020 entre l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Une copie de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal appuyant la prolongation de l'entente de délégation a été acheminée aux membres.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-022</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MADAME CHRISTIANE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, adopte l'amendement à l'entente inter-établissement pour l'évaluation éthique des projets de recherche qui vise à prolonger d'un an l'entente en cours à partir du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
10.	<p>PREUVES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES PHARMACIENS</p> <p>Les membres du C.A. prennent acte de la lettre adressée au président du C.A. de la part de la directrice des services professionnels et des affaires médico-légales certifiant que tous les médecins et le dentiste, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sont en règle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 auprès de leur compagnie d'assurances respective.</p>
11.	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>12.1. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</p> <p>Les membres sont informés que des corrections ont été demandées au dernier procès-verbal pour le point de la Fondation Pinel. Dre France Proulx rapporte que le conseil d'administration de la Fondation Pinel n'a pas siégé en raison de la situation actuelle et que la Course Scotia a été reportée au 26 et 27 septembre 2020 avec possibilité d'une course virtuelle. Elle souligne que les dons amassés seront distribués comme prévu et que certaines dépenses ont été occasionnées par la COVID-19.</p> <p>Elle informe aussi que les activités du 50^e sont suspendues et que le recrutement du pair aidant est en cours, mais qu'aucune formation ne peut lui être donnée pour le moment.</p> <p>On suggère de vérifier les possibilités d'adhérer à une demande fédérale qui offre des fonds pour soutenir les fondations et on questionne l'organisation du tournoi de golf qui devait avoir lieu ce printemps.</p> <p>12.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</p> <p>La présidente du comité de vigilance et de la qualité informe les membres que la réunion du CVQ qui devait avoir lieu en mars a été annulée en raison de la situation actuelle. Comme il n'y avait aucun dossier urgent à traiter, il a été convenu de respecter la tenue de la prochaine rencontre au calendrier fixée au 20 mai 2020, mais que les membres se montraient disponibles à participer à une rencontre spéciale si nécessaire.</p> <p>12.3. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</p> <p>La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres que le CGE s'est réuni le 19 mars dernier et a traité les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des résultats de sondages qui sera rediscutée lors du prochain CGE du 20 mai pour présenter une synthèse et un plan d'action au prochain C.A. ; • Adoption d'un modèle d'un tableau pour les suivis à faire lors d'un conseil d'administration ; • Bilan plan stratégique ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation par Lorraine Plante d'une proposition de la prochaine planification stratégique avec document final à venir ; • Accueil de la démission de M. Jacques Gendron avec idées suggérées pour les prochaines candidatures à proposer ; • Révision de la liste des rapports annuels avec changement de procédure. Un projet de tableau sera acheminé aux présidents des comités pour avis et on informe les membres du C.A. des prochaines visites des présidents de chacun des comités qui sont envisagées. <p>12.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION Le comité de vérification a tenu une rencontre le 20 avril dernier en plus d'une brève rencontre avant le C.A. pour traiter les dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de marge de crédit; • Contrat de la toiture; • Coûts de la COVID-19; • Rapport d'analyse financière qui détaille le solde des opérations et qui est tout à fait conforme; • Suivi des résultats au 31 mars 2020 pour lequel une demande d'ajustement a été adressée dans le but d'obtenir un déficit à 0. On rapporte que cette demande s'est avérée positive, car le montant reçu était à 0; • Suivi fait pour le rapport de l'éditeur qui demande de respecter le contrôle à l'interne; • Projet de suivi en lien avec la dette de la Fondation. <p>12.5. COMPTE RENDU DES RESSOURCES HUMAINES Le président du comité des ressources humaines informe que la réunion fixée au calendrier le 30 mars 2020 a dû être annulée en raison de la situation actuelle. Il fait savoir qu'une rencontre sera organisée avant la tenue du prochain conseil d'administration.</p>
12.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.</p>
13.	<p>PROCHAINE RÉUNION La prochaine séance régulière du conseil d'administration est fixée au mercredi 10 juin 2020 à 19 h à la salle AR-90.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
14.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>PROPOSITION CA-2020-023 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 37.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2020-04-22
Approuvé le 10 juin 2020

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire